

## Le « Zanoobia » devant Carrare « Pas dans mon jardin »



Le roulier syrien « Zanoobia » s'est imposé depuis un mois dans la rade de Carrare. Jusqu'alors, ce port était plus connu pour son marbre dont Michel Ange lui-même venait choisir les veines les plus blanches. A bord du « Zanoobia », il y a 10 500 fûts, autant de boîtes cabossées d'un Pandore chimique qui font peur et qui avant d'y revenir en mai 1988 ont quitté Carrare en février 1987. Le « Zanoobia » et ses hommes sont interdits de qual.

Carrare, Djibouti, Puerto Cabello au Venezuela, Cagliari en Sardaigne, Tartous en Syrie, Salonique, Carrare : le tour du monde en 450 jours pour 2 100 tonnes de déchets de l'industrie chimique européenne retenus à la case départ : outre les Italiens et les anonymes, certains fûts porteraient des inscriptions en allemand et en espagnol. Les victoires des groupes de pression qui suscitent l'interdiction de l'incinération en mer, de l'immersion de déchets, de l'usage des transformateurs à pyralène ont des lendemains qui déchantent et sont co-responsables de la dérive des déchets vers le Tiers Monde ou des pays de l'Est. Car d'autres groupes de pression ou les mêmes sont hostiles à l'incinération sur terre, au stockage contrôlé, aux unités de décontamination des transformateurs à pyralène. Le déchet, sous-produit fatal de la société post-industrielle est victime d'un rejet collectif. Les experts améri-

cains, pour qualifier le syndrome de refus de gestion des déchets toxiques en vigueur en Europe, aux Etats-Unis et en Union soviétique parlent de l'effet Nimby (not in my backyard : pas dans mon jardin).

Aussi, des petits malins, orfèvres en import-export et doubles de géologues-baroudeurs entrent en scène et la pièce n'est pas belle. Depuis le début de la décennie, les règles d'un nouveau jeu Nord-Sud se sont mises en place comme en témoignent ces extraits de lettres écrites en 1983 : « faisant suite à nos diverses conversations et correspondances, notre société s'engage à importer de Hollande 600 transformateurs usagés en vue de la récupération de leurs composants. Notre société est équipée en hommes et en matériel pour ce genre d'activité (...). (Lettre adressée à un récupérateur hollandais et signée par l'administrateur d'un comptoir de Casablanca).

« Nous avons l'honneur de vous confirmer que les pays suivants sont intéressés et habilités à recevoir différentes catégories de déchets. Pour commencer, les livraisons pourraient atteindre 100 000 tonnes par an. Les pays concernés sont le Niger, le Togo, le Nigéria, la Mauritanie (...) » (lettre adressée à un négociant européen émanant d'une société établie dans les Antilles néerlandaises et dirigée par une personnalité au nom typiquement français).

Après le rodéo des 41 fûts de Seveso, la Communauté européenne a adopté une directive sur le transfert transfrontalier des déchets dangereux. Un mois au moins avant le transport, l'expéditeur doit envoyer aux autorités

des pays exportateurs et importateurs, un bordereau détaillé sur la composition, l'origine des déchets, l'identité du producteur. Cette directive n'est pas encore appliquée en Europe. Si elle l'était, l'Italie aurait pu faire l'inventaire en 4 heures de la cargaison du « Zanoobia ». Elle n'y est pas précisément parvenue en 4 semaines. Le Parlement européen a adopté le jeudi 19 mai une résolution condamnant « les exportations massives de déchets dangereux vers les pays en voie de développement ». Outre que la qualification de « massive » prête à confusion, il faut souligner que cette résolution du Parlement européen, quoique unanime, reste un vœu pieux.

En attendant, le « Zanoobia » mouille toujours devant Carrare, face à l'Italie relativement silencieuse. Quatre des membres de l'équipage sont hospitalisés pour des troubles rénaux, cutanés, gastriques et respiratoires. Ceux qui ne sont pas assez malades pour bénéficier de la clause de débarquement sont consignés à bord. Les ministères de l'Industrie, de l'Intérieur, de la Santé, les administrations régionales multiplient les enquêtes parallèles et divergentes. Le débarquement des fûts pose plus un problème politique et psychologique que technique. Quant à leur gestion, elle n'est pas sans problème. Il semble que l'incinérateur de la Montedison dans la ville voisine de Massa n'ait pas toutes les spécifications requises. En France, la seule usine d'incinération qualifiée est située à Saint-Vulbas dans l'Ain. Elle est sursaturée.

Jacky BONNEMAINS